



US Cantenay-Epinard, 521 121

**Vœu n°1 pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire
du samedi 5 novembre 2022**

**OBJET : Convocation du CODIR sur le Règlement des
Championnats avant le début de la saison le 15 juillet.**

Demandes :

- Serait-il possible d'obtenir le règlement de la saison le 15 juillet au plus tard ?
- Jusqu'à quelle date le règlement de la saison est-il modifiable ?

Contexte :

- Le CODIR sur le Règlement des Championnats s'est réuni le 12 septembre 2022.
- Le PV est parvenu dans les Clubs le 21 septembre 2022.
- Les Clubs préparent leur saison dès mai – juin alors que la saison démarre à partir du 15 juillet (période hors délai pour les mutations).
- Le règlement est applicable dès le mois de juillet et les premiers matchs de coupe commencent en août.
- Le 1^{er} match de championnat était le 18 septembre.

Pièce jointe : courriel du 21 septembre 2022 de la Ligue, sur les modifications réglementaires.

De : PAYS DE LA LOIRE Compétitions <competitions@lfpl.fff.fr>
Date: mer. 21 sept. 2022 à 14:52
Subject: Modifications réglementaires
To:

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de club,

Le Comité de Direction de la Ligue du 12 septembre a acté différents points de modifications réglementaires qu'il convient de porter à votre connaissance :

- **Championnat R1 Féminin Futsal** : modification du format du Championnat, divisé désormais en deux phases, afin que le vainqueur de la Phase 1 puisse participer au Challenge National Féminin Futsal. Le Challenge régional devient une Coupe régionale.
- **Statut de l'Arbitrage** : les arbitres de club peuvent compter dès cette saison pour 0,5, sous conditions : se reporter à la note en cliquant [ici](#)
- **Championnats Seniors Masculins** : actualisation du tableau des montées et descentes, avec 5 descentes de N3 en R1 à l'issue de la saison 2022/2023 (le tableau initial prévoyait davantage de descentes potentielles) : se reporter au règlement en vigueur en cliquant [ici](#).

Vous retrouverez en pièce jointe le Procès-verbal du Comité de Direction.

Bien cordialement,

Didier ESOR, Président

Guy RIBRAULT, Président Délégué

•

[CODIR N02 du 12.09.2022 - PV.pdf](#)
[1.7MB](#)



US Cantenay-Epinard, 521 121

**Vœu n° 2 pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire
du samedi 5 novembre 2022**

OBJET : Modification de l'article 9.

Demande :

- Compte tenu du contexte difficile après COVID, serait-il possible de réviser l'article 9 ?
- Notamment le critère 3 - former des joueurs :
 - o + 2 équipes de foot à 11 propres à l'équipe de U12 à U18
 - o ou : + 27 joueurs de U12 à U19 faisant au moins 10 matchs.

Contexte :

- En comparant avec les règlements des autres Ligues, celui de la LFPL semble très exigeant pour les plus petits Clubs, comme l'US Cantenay-Epinard, qui pourrait être rétrogradé administrativement à la fin de la saison 2022/2023.

Propositions :

- Diminuer le nombre de joueurs de 27 à 17.
- Prise en compte des joueurs des Clubs en Groupement de Jeunes.
- Enlever le nombre de match minimum.
- Mettre un retrait de point : 3 points la 1^{ère} année, 4 points la 2^{ème} année, 5 points la 3^{ème} année.
- Mettre une amende comme pour le défaut d'arbitre : 120 euros la 1^{ère} année, 240 euros la 2^{ème} année, 360 euros la 3^{ème} année.
- Non accession au niveau supérieur.



US Cantenay-Epinard, 521 121

**Vœu pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire
du samedi 5 novembre 2022**

**OBJET : Clémence de la Ligue pour les Clubs affectés
par une descente directe en D1 à la fin de la saison
2022-2033 à cause de l'article 9.**

Demande :

- Compte tenu du contexte difficile après COVID, serait-il possible d'avoir la clémence de la Ligue ?

Proposition :

- Retrait de 3 points comme pour la 1^{ère} année d'infraction de l'article 9.

La Commission prononce le retrait de points au classement de la saison 2021/2022, aux clubs suivants :

- Régional 1 Intersport – Groupe A : LA FERTE BERNARD VS → - 3 points
- Régional 2 – Groupe C : LA BAULE POULIGUEN US → - 3 points
- Régional 2 – Groupe D : LES BROUZILS LSG → - 3 points
- Régional 3 – Groupe A : MOUILLERON TCFC → - 3 points
- Régional 3 – Groupe D : CHATEAU GONTIER FC → - 3 points
- Régional 3 – Groupe D : LAIGNE LOIGNE ATHLE → - 3 points
- Régional 3 – Groupe D : SOLESMES JS → - 3 points
- Régional 3 – Groupe F : ST OUEN DES TOITS → - 3 points
- Régional 3 – Groupe G : FORCE US → - 3 points
- Régional 3 – Groupe G : SOULGE SUR OUETTE JA → - 3 points
- Régional 3 – Groupe H : CANTENAY EPINARD US → - 3 points
- Régional 3 – Groupe H : GORRON FC → - 3 points
- Régional 3 – Groupe H : SILLE FC PAYS DE S. → - 3 points
- Régional 3 – Groupe I : AVESSAC FEGREAC SC → - 3 points
- Régional 3 – Groupe I : CHAUCHE US → - 3 points
- Régional 3 – Groupe I : LA CHAPELLE MARAIS → - 3 points
- Régional 3 – Groupe J : MANSIGNE US → - 3 points
- Régional 3 – Groupe J : MONCE EN BELIN ES → - 3 points
- Régional 3 – Groupe J : ST DENIS D'ANJOU US → - 3 points